

# LE PROGRÈS

www.leprogres.fr

EST LYONNAIS 69 L

LYON EST

Vénissieux

Rédaction : 1 rue Claude Bador, 69500 Bron - 04 72 22 23 24 - lprbron@leprogres.fr ; Publicité : 04 72 22 24 37 - lprpublicite@leprogres.fr

## Le CABV n'avait pas le droit de refuser l'adhésion d'une association politique

**Polémique.** Le tribunal d'instance a retoqué la décision du Centre associatif Boris-Vian (CABV) qui avait refusé le renouvellement de l'adhésion du « Rassemblement des Vénissiens », en raison de sa « finalité politique ».

« Le Rassemblement des Vénissiens » a-t-il sa place au sein de la Maison des associations ? Non, avaient estimé les administrateurs du Centre associatif Boris-Vian (CABV) qui gèrent l'équipement de l'avenue Marcel-Paul. Oui, a tranché le tribunal d'instance de Villeurbanne, saisi par l'association présidée par Maurice Iacovella, élu d'opposition « sans étiquette ».

### Nouveaux statuts

Créé en mai 2008 dans le prolongement des élections municipales, « le Rassemblement des Vénissiens » était adhérent du CABV depuis 2009. Mais après l'ouverture de la Maison des associations,

début 2010, le CABV s'est doté de nouveaux statuts, incluant notamment une charte de la laïcité et désignant deux représentants de la municipalité comme membres de droit du conseil d'administration : deux sièges occupés par Yolande Peytavin (PCF), première adjointe au maire, et Evelyne Ebersviller (PCF), adjointe à la Vie associative.

### Le tribunal d'instance a tranché

C'est ce « nouveau » cadre qui a conduit le conseil d'administration du CABV à voter, en décembre 2010, à la quasi-unanimité, le refus du renou-



■ Le Centre associatif Boris-Vian (CABV) gère la Maison des associations située avenue Marcel-Paul. Photo Margot Vergeat

vellement de l'adhésion du « Rassemblement des Vénissiens » en raison de la finalité politique de son action.

### « Le tribunal ordonne notre réintégration. »

Maurice Iacovella raconte : « Il m'avait été au préalable demandé de me présenter en tant qu'adhérent individuel ou bien de changer l'appellation

de l'association afin qu'elle ne porte plus le nom de la liste que j'ai conduite en 2008. Je n'ai pas obtempéré. Notre équipe a engagé une action en justice et le tribunal, deux ans plus tard, ordonne la réintégration de notre association en qualité d'adhérente du CABV et condamne ce dernier à nous verser des dommages et intérêts. Je vais demander,

en outre, à siéger à nouveau au conseil d'administration dont j'étais membre entre juin 2009 et décembre 2010. »

### Centre Boris-Vian : CA extraordinaire le 3 janvier

Président du CABV, Gérard Médioni ne cache pas son embarras suite à ce jugement rendu en première instance : « Nous avons programmé un conseil d'administration extraordinaire jeudi 3 janvier afin d'examiner quelle suite nous allons donner à cette décision de justice. L'association présidée par M. Iacovella est engagée sur le terrain de la politique locale et n'est donc pas en conformité avec nos statuts qui prévoient neutralité religieuse et politique. Si nous devenions un lieu où s'exercent les rivalités politiques, notre attractivité vis-à-vis du tissu associatif s'en trouverait assurément affaiblie. » ■

H. P.

## Rassemblement des Vénissiens : « Promouvoir une démocratie participative »

« Le Rassemblement des Vénissiens » est apparu dans le paysage local au moment des municipales de mars 2008.

C'était en effet l'appellation de la liste « sans étiquette » conduite par le centriste Maurice Iacovella<sup>(1)</sup> qui avait obtenu 7,34 % des suffrages (948 voix) et un élu. Puis, deux mois plus tard, « le Rassemblement » était devenu une association ayant pour but

« de promouvoir et d'animer une démocratie participative à Vénissieux, en valorisant l'action politique par le dialogue permanent avec les Vénissiens, les organisations locales et les pouvoirs publics, sur tous les problèmes de la vie communale. Son but est également de défendre les contribuables vénissiens. »

L'association dispose de locaux dans le centre-ville, rue Antoine-

Billon, revendique quelque 80 adhérents « de sensibilités diverses » et sort périodiquement un journal.

Son président, Maurice Iacovella, élu d'opposition au sein de l'assemblée communale, ne cache pas son ambition d'être un acteur des élections municipales de 2014.

<sup>(1)</sup> Maurice Iacovella est membre de l'Union des démocrates et indépendants (UDI).

## Le centre associatif Boris-Vian

Le Centre associatif Boris-Vian (CABV) se veut un outil (point d'appui, force d'initiatives) « visant à faire de la vie associative un levier de développement de la démocratie et de la culture et un moyen de lutte contre les discriminations. » Le CABV compte environ 120 associations adhérentes. Il est subventionné par la municipalité de Vénissieux

(136 000 euros en 2012), la Région, le Département et l'Etat.

Présidé par Gérard Médioni, son conseil d'administration est composé de 17 associations, 4 membres à titre individuel et deux membres de droit (des représentants de la Ville). Dirigée par Corine Romeu, son équipe de professionnels compte sept permanents.